

Personne de contact
Muriel Haldemann
T +41 31 511 38 47
muriel.haldemann@anq.ch

A l'attention des directions et responsables
des mesures de l'ANQ des cliniques
de psychiatrie d'enfants et d'adolescents

Berne, le 13. Juillet 2023

CLINIQUES DE PSYCHIATRIE D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS

Relevé des mesures limitatives de liberté - révision et différenciation de l'isolement

Madame, Monsieur,

En collaboration avec le Groupe Qualité Psychiatrie, le bureau de l'ANQ a révisé l'instrument de relevé des mesures limitatives de liberté (EFM) appliquées en psychiatrie d'enfants et d'adolescents. Parallèlement, nous nous permettons d'attirer une nouvelle fois votre attention sur la différenciation entre un isolement dû à une indication psychiatrique et un isolement dû à une indication infectieuse/somatique, en vigueur depuis l'année de mesure 2021.

Relevé des mesures limitatives de liberté (EFM-PEA) – Révision

En raison d'une révision exhaustive de l'instrument de relevé des mesures limitatives de liberté (EFM) en psychiatrie pour adultes, celui de la psychiatrie d'enfants et d'adolescents a également été retravaillé. Il s'agit principalement d'adaptations linguistiques. La version 5.0 révisée est dès à présent disponible sur le [portail web de l'ANQ](#). Les modifications sont signalées par un code couleur.

Relevé des mesures limitatives de liberté (EFM-PEA) - Différenciation de l'isolement

Depuis l'année de mesure 2021, une distinction est faite entre l'isolement dû à une indication psychiatrique et l'isolement dû à une indication infectieuse/somatique afin d'obtenir une image plus différenciée lors du relevé de la mesure limitative de liberté « isolement ». Pour la première fois à partir de l'année de mesure 2022, les différents motifs d'isolement sont présentés séparément dans le rapport comparatif national.

A l'image de toutes les autres mesures limitatives de liberté à relever dans le cadre des mesures de la qualité de l'ANQ, les isolements dus à une indication infectieuse/somatique doivent être consignés en tant que mesures lorsqu'ils sont effectués contre la volonté des patientes et patients.



Par le passé, les mesures limitatives de liberté ont suscité un grand intérêt de la part du public et des médias. Afin d'éviter des interprétations excessives ou erronées, nous vous prions de mettre en œuvre le relevé différencié pour vos cliniques conformément à l'instrument de relevé des mesures limitatives de liberté (EFM-PEA).

Je reste volontiers à votre disposition pour toute information complémentaire.

Avec mes cordiales salutations,
ANQ

A handwritten signature in black ink that reads 'M. Haldemann'. The signature is written in a cursive, slightly stylized script.

Muriel Haldemann
Responsable psychiatrie